



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 33381

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le délicat problème de l'adoption. Certaines familles s'inquiètent de la décision prise par le Gouvernement de suspendre provisoirement les procédures d'adoption entre la France et le Vietnam. Les postulants à l'adoption d'enfants vietnamiens sont choqués par cette disposition qui jette la suspicion sur ceux qui adoptent de façon honnête et légale. De plus, cette mesure les empêche de poursuivre d'autres adoptions envisagées dans ce pays. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement compte revenir prochainement sur cette décision lourde de conséquences pour tant de familles françaises.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a effectivement décidé de suspendre, provisoirement, les procédures d'adoption entre la France et le Vietnam jusqu'à la conclusion d'un accord de coopération entre les deux pays. Cette mesure a été prise sur la base d'une recommandation transmise au Gouvernement par l'autorité centrale pour l'adoption internationale, chargée notamment de superviser l'application par la France de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Cette autorité a estimé que les conditions de régularité et de transparence de trop nombreuses adoptions n'étaient plus respectées et qu'il était nécessaire de faire le point avec les autorités vietnamiennes, qui en avaient d'ailleurs exprimé aussi le souhait. Le Gouvernement est, au demeurant, tout à fait sensible aux préoccupations que vous avez exprimées concernant les demandes des familles adoptives. Il est pleinement conscient de la nécessité de permettre la reprise des adoptions au Vietnam le plus rapidement possible, dès lors que toutes les garanties nécessaires auront été prises pour empêcher les graves dérives constatées. A cet effet, la négociation d'un accord, dont le principe même est partagé par les autorités de Hanoi, est engagée. La première session de négociation de la convention franco-vietnamienne relative à la coopération en matière d'adoption s'est déroulée à Hanoi du 28 au 30 juin. Une seconde session devrait se tenir en septembre à Paris avec pour objectif d'aboutir à la conclusion d'un accord. Le souhait du Gouvernement est de faire en sorte que les adoptions puissent reprendre avec le Vietnam le plus tôt possible, sur des bases nouvelles et assainies, avec la mise en place d'une véritable coopération avec les autorités vietnamiennes.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33381

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4478

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1431